

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන:] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/2016/61

Rédigé par  
Jean-François Chanal

Téléphone  
01 81 69 18 11

Courriel  
jean-françois.chanal@bulac.fr

Date  
23 novembre 2016

## COMPTE RENDU

### Assemblée générale du 1er mars 2016

#### Participants présents

##### Administrateurs

Jacques BERCHON (EPHE)  
Carle BONAFIOUS-MURAT (Paris 3)

Alain PEYRAUBE (MENESR)  
Enric PORQUERES (CNRS)  
François-Joseph RUGGIU (MENESR)

Cécile SAKAI (Paris 7)  
Clothilde ZUR NEDDEN (Paris 4)

##### Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du  
Gouvernement)

Laurent ROURE (Contrôle d'État)  
Jean-Luc COFFION (Agent comptable)

Marie-Lise TSAGOURIA (Directeur  
BULAC)

##### Invités

Antony BOUSSEMARY (EFEO)  
Véronique DE KOK (MENESR)  
Christine LAMARRE (INALCO)  
Jean-Luc RACINE (Président CS)  
Christophe PÉRALES (Directeur SCD P7)

Jean-François CHANAL (directeur-  
adjoint BULAC)  
Benjamin GUICHARD (directeur  
scientifique BULAC)  
Émile PAGE (BULAC)

Hugo CATHERINE (représentant des  
personnels)  
Asyeh GHAFOURIAN (représentante des  
personnels)

#### Participants excusés

##### Administrateurs

Clément FROELICHER (EFEO)  
Manuelle Franck (INALCO) : *procuration  
donnée à FJ RUGGIU*

Pascale GOETSCHER (Paris 1)  
Michel MARIAN (MENESR)

Étienne de la VAISSIÈRE (EHESS)  
Françoise THIBAUT (MENESR)

##### Membres de droit

Bernard HADDAD (Contrôle d'État)

##### Invités

Noémie ROSEMBERG (représentante des  
personnels)

Soline LAU-SUCHET (représentante des  
personnels)

Prochaine réunion le  
6 décembre 2016 à 14h

Lieu et Adresse  
BULAC - Salle du conseil  
65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

#### Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1ER MARS 2016
2. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE
3. COMPTE FINANCIER 2015
4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015
5. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
6. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT DES DEUX ENQUÊTES MENÉES EN 2015 AUPRÈS DES PUBLICS : ENQUÊTE CHERCHEURS ET ENQUÊTE GÉNÉRALE
7. CONVENTIONS : ASSOCIATION FRANÇAISE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION, UNIVERSITÉ PARIS OUEST-LA DÉFENSE (MÉDIADIX)
8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
9. QUESTION DIVERSES

La séance est ouverte à 15h02.

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1ER MARS 2016

---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE

---

### 2.1. L'ÉVOLUTION DU STATUT DE LA BULAC

Marie-Lise TSAGOURIA indique que le président a saisi par courrier les ministères de tutelle de la BULAC au sujet de l'évolution de son statut. En effet, le groupement d'intérêt public a été prorogé jusqu'en novembre 2018. Techniquement, toute évolution statutaire prend a *minima* deux ans. François-Joseph RUGGIU a sollicité un rendez-vous auprès d'Alain ABÉCASSIS. Véronique DE KOK précise que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a bien reçu le courrier et qu'une date de rendez-vous sera proposée dans le mois.

### 2.2. LA MONTÉE DE VERSION DE KOHA

Au cours du week-end des 27 et 28 février 2016, la BULAC a procédé à la montée de version de son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Cela lui permet de repasser dans la version communautaire du SIGB et de pouvoir mettre à disposition des utilisateurs ses propres développements et à l'inverse de pouvoir récupérer des développements conduits par d'autres pour les adapter aux besoins locaux.

## 3. COMPTE FINANCIER 2015

---

François-Joseph RUGGIU passe la parole à Jean-Luc COFFION, agent comptable du GIP BULAC, qui présente le compte financier 2015 et détaille la balance générale, le compte de résultat et les annexes.

Un résultat déficitaire de 442 461,63 € est constaté. Ce déficit résulte de la baisse de la subvention de fonctionnement de 943 957 € au titre du fonds de roulement et de 14 737 € au titre de la mise en réserve.

Le fonds de roulement s'établit à 1 907 607,39 € au 31 décembre 2015 soit 191 jours de fonctionnement, alors que le besoin en fonds de roulement est de 172 418,40 €.

Cécile SAKAÏ s'interroge sur les risques de poursuite de la baisse des subventions pour les années à venir.

Jean-Luc COFFION se veut rassurant et indique que normalement, il n'y aura plus de prélèvement sur le fonds de roulement.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée générale doit ensuite se prononcer sur la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Jacques BERCHON demande si le niveau du fonds de roulement est satisfaisant pour l'établissement.

Jean-Luc COFFION estime que le GIP BULAC n'est pas comparable à une université. Le versement de la subvention de fonctionnement se fait de façon périodique et régulière ce qui ne crée pas de difficultés en cours d'année. Cela pourrait être différent si une subvention unique était versée en fin d'exercice.

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'une partie du fonds de roulement pourrait être mobilisable pour des travaux à venir. Une grande prudence dans les dépenses a été constatée, certains

investissements comme les travaux de tuyauterie ont coûté moins cher que l'estimation initiale, les marchés documentaires ont été renouvelés ce qui a induit plusieurs mois de baisse des dépenses.

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

#### 4. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

---

Marie-Lise TSAGOURIA présente le rapport d'activité de façon synthétique. Elle souligne l'atteinte d'une sorte de plateau de fréquentation alors que chacune des années précédentes enregistrait une augmentation sensible du nombre des inscrits.

Elle détaille ensuite certains points du rapport :

- (page 11) : la consommation sur le budget documentation a connu un certain tassement, notamment en matière de documents audiovisuels. De même, moins de documents entrants signifiant moins de reliure, l'exécution du budget conservation est en baisse par rapport à l'année précédente.
- (pages 46-47) : la consultation des ressources électroniques est en hausse sensible.
- (page 75) : le nombre d'inscrits par établissement reste relativement stable.
- (page 95) : on constate que les étudiants et les enseignants de l'INALCO ont fait évoluer leurs pratiques de fréquentation et gèrent mieux les réservations d'espaces.

François-Joseph RUGGIU salue le positionnement de la BULAC sur la recherche et les enseignants.

Alain PEYRAUBE souligne une erreur formelle de pagination dans le sommaire et pose deux questions :

- 1) a-t-on une idée de la sociologie des quelques 60 participants en moyenne aux manifestations culturelles (page 113) ?
- 2) pourquoi le domaine hongrois est-il associé avec le roumain (page 57) alors qu'il serait plus en phase avec le finnois et l'estonien ?

Sur ce dernier point, l'association est purement conjoncturelle et résulte du recrutement d'une Hongroise de Transylvanie qui maîtrise aussi le roumain.

En ce qui concerne les participants aux manifestations culturelles, la BULAC ne possède pas de statistiques précises. Les audiences sont très variables selon les sujets abordés. Émile PAGE indique que les variations de fréquentation dépendent largement de la participation ou non des étudiants. Le public du quartier reste difficile à sensibiliser.

Enric PORQUERES constate une baisse des réservations de la salle public handicapé et demande s'il n'y a pas là un effet d'autocensure.

Hugo CATHERINE, correspondant handicap de la BULAC, répond qu'il n'a pas constaté de changement de pratique par rapport aux années précédentes. Souvent les lecteurs s'arrangent entre eux et il peut arriver que des lecteurs valides se trouvent dans la salle réservée au public handicapé comme des lecteurs handicapés dans des salles ordinaires.

Hugo CATHERINE s'inquiète ensuite de la baisse du budget formation des personnels.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que c'est la réalisation budgétaire qui a baissé. La session de formation à la gestion des conflits, qui avait été provisionnée à hauteur de 15 000 €, n'a pas été réalisée en totalité. Elle sera reproposée en 2016 à tous les agents qui le souhaiteront.

Jacques BERCHON demande si la BULAC a une politique particulière en matière de traitement rétrospectif des fonds.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que ce sont des chantiers au long cours. Ainsi par exemple pour le rétrospectif très ancien, le pôle Conservation effectue préalablement une rationalisation des fonds

en attente de traitement, qui ne se voit pas dans les chiffres : dédoublement, tri, réorganisation matérielle. Par ailleurs, il faut apprécier l'intérêt pour chaque fonds de traiter rapidement certains documents en fonction de leur fraîcheur par exemple. De plus, il faut pouvoir recruter pour chaque langue le spécialiste, compétent à la fois dans son domaine linguistique et en bibliothéconomie. Une politique de recrutement par rotation de spécialistes permet ainsi de ne pas laisser de fonds en déshérence trop longtemps.

Cécile SAKAÏ aborde ensuite le statut des terrasses pour les fumeurs.

Marie-Lise TSAGOURIA souligne que le principe est l'interdiction de fumer dans tous les espaces, y compris extérieurs, mais qu'une tolérance permet de fumer sur les terrasses. Cette pratique est même encouragée pour éviter les attroupements devant l'entrée du bâtiment en période Vigipirate renforcée. Aucun départ de feu n'a jusqu'alors été constaté.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## 5. RENOUELEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

---

Jean-Luc RACINE rappelle que les membres du conseil scientifique sont nommés pour 3 ans et sont renouvelables une fois. En 2016, sur 20 membres, il y aura 14 mouvements. Jean-Luc RACINE, Benjamin GUICHARD et Marie-Lise TSAGOURIA ont donc entamé une recherche active de nouveaux membres en essayant de respecter divers équilibres entre les aires culturelles et linguistiques représentées, les disciplines, les établissements de rattachement...

Un tableau recensant les propositions de renouvellement des membres éligibles et les premières nominations est proposé à l'assemblée générale.

Benjamin GUICHARD remercie les présidents des deux assemblées. Les propositions des membres de l'assemblée générale ont été prises en compte. Un bon équilibre entre les institutions, les aires culturelles et linguistiques et les disciplines représentées semble avoir été trouvé.

La répartition entre les aires culturelles s'établirait comme suit : 4 représentants pour l'Europe, 6 pour le Maghreb et le Moyen-Orient, 6 pour l'Asie, 2 (ou 3) pour l'Afrique, un pour l'Amérique et un sans spécialité.

Il y aurait 9 chercheurs de rang A et 6 de rang B.

Enfin les disciplines seraient représentées par 6 historiens, 5 anthropologues, 4 bibliothécaires, 2 chercheurs en littérature, 2 philosophes linguistes et 2 chercheurs en sciences sociales.

Les propositions de nomination au conseil scientifique sont approuvées à l'unanimité :

**Membres renouvelés pour trois ans** : Étienne BOISSERIE, Marie-Élizabeth DUCREUX, Leyla DAKHLI, Aboubakr CHRAÏBI, Gérard TOFFIN, François LAGIRARDE

**Nouveaux membres** : Capucine BOIDIN, Catherine DEPRETTO, Françoise HOURS, Philip HUYSE, Nicolas VATIN, Éloi FICQUET, Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY, Jean-François HUCHET, Annick HORIUCHI, Christine WISE, Méliné PEHLIVANIAN, Philippe PEYCAM, MariaLuisa LANGELLA

François-Joseph RUGGIU remercie Jean-Luc RACINE et Benjamin GUICHARD pour leur investissement. L'assemblée générale s'associe à ces remerciements.

## 6. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT DES DEUX ENQUÊTES MENÉES EN 2015 AUPRÈS DES PUBLICS : ENQUÊTE CHERCHEURS ET ENQUÊTE GÉNÉRALE

---

François-Joseph RUGGIU donne la parole à Émile PAGE pour la présentation de l'enquête sur les publics. Après un mot introductif de celui-ci, Hugo CATHERINE, auteur de l'enquête, en présente les points saillants.

Il en ressort d'abord un sentiment d'apaisement des tensions entre les différentes catégories de lecteurs. Cela peut s'expliquer par les nombreuses formations dispensées par le personnel de la

BULAC et par les enseignants de l'INALCO. On constate aussi un alignement des pratiques des orientalistes sur celles des fréquentants d'autres établissements : présence longue sur la journée, et non plus sur une ou deux heures entre les cours par exemple.

Les points de satisfaction portent sur l'accueil, le confort de travail, la richesse documentaire. L'ouverture de la BULAC à tous les lecteurs crée moins d'insatisfaction qu'auparavant. On arrive à un rythme de croisière. Le nombre d'étudiants formés, plus de 3 000 entre les deux enquêtes de satisfaction, contribue à cette perception d'un fonctionnement apaisé. Ces formations contribuent à mieux appréhender les services proposés par la BULAC et notamment les réservations de places.

Il apparaît nécessaire de communiquer sur cette enquête.

François-Joseph RUGGIU ouvre la discussion.

Carle BONAFIOUS-MURAT demande si des ouvrages de la BULAC se trouvent au CTLES.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que toutes les collections de la BIULO, qui représentaient 9 kilomètres linéaires, ont été rapatriées à la BULAC, à l'exception d'une partie du fonds slave de la Sorbonne, soit 700 mètres linéaires que le CTLES avait oublié de signaler. Ceux-ci seront en partie transférés à la BULAC dans le cadre du plan de conservation partagé des périodiques EBCO.

Alain PEYRAUBE s'étonne des réponses à la question « comment avez-vous connu la BULAC ? » Seul 6 % des répondants mentionne que c'est par l'intermédiaire de leurs enseignants, ce qu'il trouve surprenant.

Jacques BERCHON demande des précisions sur la méthodologie suivie pour l'enquête.

Émile PAGE précise qu'il y avait deux possibilités de réponse : par questionnaire papier et en ligne. Il y a eu 1 424 répondants. L'analyse des réponses a été effectuée par logiciel.

Antony BOUSSEMART regrette que les chercheurs de l'École française d'Extrême-Orient, qui sont tous à l'étranger, aient pu très largement ignorer l'existence de cette enquête.

François-Joseph RUGGIU aborde ensuite l'enquête sur les chercheurs.

Émile PAGE souligne que le public visé était la communauté des chercheurs des aires culturelles et linguistiques couvertes par la BULAC. L'objectif est d'améliorer la communication entre les chercheurs et la BULAC, de mieux se connaître réciproquement.

Pour la BULAC il s'agit aussi de mieux connaître les pratiques des chercheurs, d'observer comment la recherche s'effectue afin de proposer les services les plus adaptés, comme les outils bibliographiques, les ressources électroniques. À la convergence des besoins observés et des missions de la BULAC se situent les questions de formation.

François-Joseph RUGGIU souligne le volontarisme de la BULAC.

Carle BONAFIOUS-MURAT souhaite connaître les modalités de coopération de la BULAC avec les unités de recherche : passent-elles par des conventions, des partenariats ?

Benjamin GUICHARD met en avant une situation contrastée : avec l'INALCO, la politique de coopération en termes de formation par exemple est très avancée. Un partenariat historique lie aussi la BULAC avec l'UMR Mondes iranien et indien. Avec d'autres unités de recherche, les liens peuvent être plus informels, voire inexistantes. Un travail de cartographie des services dont auraient besoin les unités de recherche pourrait être conduit afin de resserrer les liens.

Cécile SAKAÏ trouve l'enquête passionnante et s'interroge sur une éventuelle sur-représentation des historiens dans les réponses. Elle indique aussi que les bibliothèques du Collège de France vont fermer pour 3 ans et s'interroge sur l'accessibilité des collections.

Jacques BERCHON confirme que les collections seront consultables à la bibliothèque Sainte-Barbe.

François-Joseph RUGGIU revient sur le poids des historiens dans les réponses à l'enquête.

Benjamin GUICHARD indique que des vérifications sont nécessaires sur ce point avant d'apporter une réponse.

En conclusion de ce point, François-Joseph RUGGIU adresse ses remerciements à Émile PAGE et à Soline LAU-SUCHET.

#### **7. CONVENTIONS : ASSOCIATION FRANÇAISE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION, UNIVERSITÉ PARIS OUEST-LA DÉFENSE (MÉDIADIX)**

---

La convention avec l'association française de médecine de prévention pour un montant annuel de 15 000 € est approuvée à l'unanimité.

La convention avec Médiadix pour un montant annuel de 5 500 € est approuvée à l'unanimité.

#### **8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

Le paragraphe 6 de l'article 3.1.2 du règlement intérieur et financier du groupement d'intérêt public BULAC dont l'ancienne rédaction était: « Cette disposition ne s'applique pas aux contractuels étudiants recrutés pour le service public. Par ailleurs, les tickets restaurant octroyés aux agents au titre du service public sont délivrés pour le mois en cours ».]

est modifié comme suit :

« Les tickets restaurants octroyés aux agents au titre du service public sont délivrés pour le mois en cours.

Les contractuels étudiants ont droit à un ticket restaurant :

- pour chaque journée travaillée du lundi au vendredi, d'au moins 6 heures et se terminant à 22 heures.
- pour chaque samedi travaillé pendant 6 heures au moins.

Les tickets restaurant leur sont délivrés le mois suivant la constatation du service fait. »

Carle BONAFIOUS-MURAT s'interroge sur cette délivrance uniquement après service fait.

Marie-Lise TSAGOURIA explique la problématique du calcul anticipé des heures travaillées liée aux contrats étudiants et exclut de reproduire cette difficulté pour les tickets restaurants. La constatation du service fait gomme le problème.

Christophe PÉRALES précise que la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doit faire une mise au point le 10 mars 2016 à propos des contrats étudiants.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

#### **9. QUESTION DIVERSES**

---

Il n'y a pas de questions diverses. François-Joseph RUGGIU constate que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 17h20.

*La prochaine assemblée générale est prévue le mardi 6 décembre à 14 heures.*